

01/11

COMMISSION PARITAIRE**PROCES-VERBAL****de la séance du 7 février 2011****Présents :**

Frédéric PUIGSERVER, président de séance

Louisa ACCIARI, Alexandre FLEURET, Paul-Antoine GAULTIER DE CARVILLE, Pierre MAURIN, Régis NICOLAS, Raphaëlle REMY, Robert SKIPPON

Absents ou excusés

Taynja ABDEL BAGHY, Olivier ARON (procuration à Frédéric PUIGSERVER), Pilar CALVADO ALVAREZ (procuration à Robert SKIPPON), Gaspard GANTZER, Jérôme GRONDEUX, Charles-Henri LARREUR, Daniel MUGERIN, Maxime QUENIN (procuration à Frédéric PUIGSERVER).

Assistaient à la séance :

Hervé CRÈS	Directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité
Françoise MELONIO	Doyenne du Collège universitaire
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Co-directrice de la Scolarité
Bruno LATOUR	Directeur adjoint, directeur scientifique
Michel GARDETTE	Directeur adjoint, directeur de l'information scientifique
Valérie PIHET	Directrice exécutive du Master d'expérimentation arts et politique
Isabelle BOSSARD	Chargée de mission auprès d'Hervé Crès
Claire SECONDE	Chargée de mission à l'aide sociale et à l'accueil handicap
Céline RAMSTEIN	Présidente de Sciences Po Environnement

*

* *

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Point sur la situation des élèves handicapés. | p. 2 |
| II. | Propositions de Sciences Po Environnement à la Commission paritaire. | p. 5 |
| III. | Présentation du Master d'expérimentation Arts et Politique. | p. 7 |
| IV. | Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 8 novembre et du 13 décembre. | p. 9 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 10 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 7 février 2011

La séance est ouverte à 18 h 09 sous la présidence de Frédéric PUIGSERVER. En l'absence de déclaration liminaire, il cède la parole à Claire SECONDE.

I. POINT SUR LA SITUATION DES ETUDIANTS HANDICAPES

a) Introduction

Responsable du Pôle Accueil-handicap de Sciences Po, Claire SECONDE rappelle que l'accueil et les aménagements créés pour les élèves en situation de handicap constituent une priorité pour l'établissement, qui a vu cet effectif augmenter considérablement depuis 2007. Claire SECONDE présente quelques chiffres relatifs aux entrées de cette année 2010-2011 :

- ✓ 46 élèves en situation de handicap sur 4800 candidats se sont présentés à l'examen d'entrée du Collège universitaire. Vingt-deux d'entre eux ont été admis.
- ✓ 18 élèves en situation de handicap sur 2132 se sont présentés à l'examen d'entrée en Master. Trois d'entre eux ont été admis.

L'établissement totalise aujourd'hui 89 élèves en situation de handicap, dont 64 sont reconnus par la maison du handicap.

Claire SECONDE explique que chaque étudiant fait l'objet d'un accueil et d'un accompagnement personnalisé tout au long de l'année scolaire et souligne que l'établissement s'améliore sans cesse pour garantir l'autonomie de déplacement des 17 élèves en situation de handicap moteur. Elle ajoute que parmi ces 17 élèves handicapés moteurs, certains sont victimes de « handicaps lourds », qui impliquent un accompagnement et une prise en charge beaucoup plus importants de la part de l'organisation des services.

b) Organisation générale des services

L'accueil des élèves en situation de handicap et leur maintien dans de bonnes conditions de vie imposent une synergie entre les différents services de Sciences Po. Claire SECONDE dresse un état des lieux de ces différents services :

- ✓ le service des admissions, qui organise les examens avec des matériels adaptés, informe le Pôle Accueil-handicap de la réussite des élèves au concours afin que ce dernier puisse s'organiser et fournir des logements adaptés ou domotisés.
- ✓ Les secrétariats pédagogiques, qui travaillent à l'élaboration des emplois du temps aménagés et d'horaires adaptés.
- ✓ le service du planning, qui oriente les élèves [handicapés moteurs] vers les lieux qui leur sont accessibles (le 27, rue Saint-Guillaume et le 13, rue de l'Université).
- ✓ le service médical, qui assure les soins médicaux nécessaires.
- ✓ les éducateurs et les techniciens d'insertion du tissu associatif avec lequel le Pôle Accueil-handicap travaille en étroite association.

c) Missions du Pôle Accueil-handicap

Outre l'accompagnement individualisé des élèves en situation de handicap, le pôle Accueil-handicap tient compte de l'histoire personnelle de son public pour décider des aménagements à mettre en œuvre. Ces dispositifs sont concentrés au moment de la rentrée universitaire ainsi qu'au début du second semestre, avec l'arrivée des étudiants étrangers. Des rencontres ont également lieu avec les familles des étudiants. Elle ajoute que les aménagements sont régulièrement révisés, lors de points d'étape, pour chaque étudiant. Les élèves handicapés bénéficient de matériel informatique adapté. Pour ce qui a trait à l'aide humaine, le pôle recrute des assistants de vie universitaire (en collaboration avec des associations spécialisées) ainsi que des étudiants vacataires lecteurs - accompagnateurs, pour les élèves aveugles ou malvoyants.

d) Focus sur les élèves aveugles ou malvoyants

En 2010-2011, l'établissement en compte 18. Chacun d'entre eux est assisté par trois étudiants vacataires, qui se répartissent une charge de travail de quatre à huit heures par semaine. Les élèves malvoyants bénéficient d'une salle insonorisée et ont à disposition des postes informatiques équipés de logiciels de reconnaissance vocale, de scanners, d'une imprimante braille et d'une imprimante classique. Les étudiants vacataires aident leurs homologues malvoyants pour la recherche documentaire, la navigation Internet et les démarches administratives. Claire SECONDE ajoute qu'un référent handicap est présent dans chaque service de Sciences Po pour aider les élèves tout au long de l'année. Le Pôle Accueil-handicap prévoit d'équiper tous les campus en région avec du matériel spécialisé pour les élèves aveugles (le campus de Reims est en cours d'équipement). En matière de transports, le pôle fait chaque année appel à une instructrice en locomotion, qui examine la mobilité dans les bâtiments. Des plans en braille sont également mis à disposition des élèves malvoyants afin qu'ils puissent se déplacer dans le quartier.

e) Bourses

Grâce aux services de la DSD, des bourses de mobilité existent depuis 2009. Ces bourses permettent de couvrir les frais supplémentaires liés au handicap lors de la troisième année d'études à l'étranger. Elles offrent aux élèves la possibilité de partir avec leurs familles et de régler un certain nombre de frais médicaux non pris en charge sur place. En 2009-2010, six élèves ont bénéficié de cette bourse, sept pour l'année 2010-2011. Les équipes du Pôle se réunissent dès le début de l'année avec la DAIE pour préparer le départ des élèves, en collaboration avec les universités d'accueil.

f) Projets

Les principaux axes de développement du service concernent :

- ✓ *L'amélioration de l'accessibilité numérique*
- ✓ *Un travail accru sur les cours, les plans de cours, les photocopiés en ligne*
- ✓ *La poursuite du partenariat entre le Pôle et le service du mécénat dans le cadre des bourses de mobilité*
- ✓ *Le développement des projets d'ateliers cartographiques, qui visent à élaborer des cartes en braille*
- ✓ *Le soutien à l'insertion professionnelle*

En conclusion, Claire SECONDE observe que la politique d'accueil des élèves en situation de handicap est positive, mais que les mentalités doivent encore évoluer. Le nombre d'élèves en situation de handicap augmentant, l'établissement doit trouver des solutions adéquates et surtout de nouveaux moyens humains, car si les aménagements et l'achat de matériel sont très importants, le contact humain et la disponibilité restent essentiels.

Frédéric PUIGSERVER note que les effectifs des élèves en situation de handicap ont presque quadruplé depuis 2007. Il s'interroge sur la proportion de cet effectif par rapport à l'évolution de l'effectif global, qui a crû lui aussi. Frédéric PUIGSERVER questionne ensuite Claire SECONDE sur les efforts menés par

l'établissement en matière de recrutement extérieur. Dans le même ordre d'idées, il souhaite savoir comment se situe Sciences Po par rapport aux autres établissements universitaires.

Régis NICOLAS demande davantage de détails sur les actions de mécénat en direction des publics handicapés, puis interroge Claire SECONDE sur l'insertion professionnelle des anciens élèves handicapés de l'institut.

Paul-Antoine GAULTIER de CARVILLE évoque les travaux de l'entrée de la bibliothèque au 30, rue Saint Guillaume. Il souhaite savoir où ils en sont. Il aborde ensuite la question de l'exonération des frais d'inscription et demande quels sont les types de handicaps concernés par cette exonération.

Alexandre FLEURET dit savoir que les catégories de personnes handicapées les plus en rupture sont les personnes malentendantes ou sourdes. Il souhaite savoir quel est le nombre d'élèves dans cette catégorie et quelles sont les actions menées – ou les difficultés spécifiques rencontrées – par l'établissement vis-à-vis d'elle.

En réponse à la question sur les effectifs, Hervé CRÈS déclare que les effectifs de l'établissement ont augmenté de 30 % depuis 2007 tandis que le nombre d'élèves en situation de handicap a augmenté de 300 % pour la même période. À son sens, cette augmentation est le fruit de la politique rigoureuse de l'établissement, enclenchée depuis 2008. Il ajoute que depuis trois ans, l'établissement s'est engagé dans de « lourds travaux » en matière d'aménagement. Sur ce point, il évoque l'exigence d'accessibilité de Richard DESCOINGS et sa volonté d'ouverture. Pour Hervé CRÈS cette ouverture a été réalisée grâce à des fonds mobilisés rapidement auprès des entreprises (financements fléchés des aménagements de locaux). De la même manière, une partie du mécénat est dédiée et finance les actions des différents campus. Pour ce qui a trait à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en situation de handicap, Hervé CRÈS dit ne pas avoir de statistiques du fait de la faiblesse du nombre d'élèves concernés et affirme n'avoir jamais eu de retour négatif en matière d'insertion professionnelle. Hervé CRÈS admet que l'une des raisons pourrait être l'obligation d'emploi à laquelle sont soumises les entreprises françaises. Or, dans la mesure où les diplômés de l'établissement sont extrêmement bien formés, les anciens élèves de l'institut ne doivent, à son sens, pas rencontrer d'importantes difficultés. Au demeurant, Hervé CRÈS déclare qu'il se renseignera plus en détail sur la situation.

Revenant sur la question relative aux élèves sourds, Claire SECONDE déclare qu'ils bénéficient d'appareils auditifs. Ces appareils sont complétés de boucles magnétiques présentes dans tout l'établissement. Ces dispositifs garantissent une autonomie totale.

Pour ce qui concerne les questions relatives aux inscriptions, Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que tous les élèves munis d'un document officiel attestant leur handicap sont entièrement exonérés de frais d'inscription. Elle revient ensuite sur l'exigence d'évolution des mentalités évoquée en conclusion du propos de Claire SECONDE et fait part à l'assemblée des réelles difficultés éprouvées par les services pour recruter des étudiants vacataires.

Claire SECONDE fait observer que ces difficultés sont surtout rencontrées pour trouver des preneurs de notes en cours.

Myriam DUBOIS-MONKACHI aborde ensuite la question du placement de l'institut par rapport aux autres universités françaises. Bien qu'elle ne dispose pas d'éléments précis sur l'ensemble de la France, les contacts avec le PRES laissent entendre que l'institut est en tête de pont sur cette question. Sciences Po est ainsi régulièrement sollicité pour son réseau de partenaires, ou questionné sur sa façon de faire. Vis-à-vis de l'étranger, l'institut se montre particulièrement soucieux de préparer l'accueil des élèves, et recueille les bonnes pratiques à mettre en place.

Revenant sur la question des travaux du 30, rue Saint Guillaume, Claire SECONDE déclare qu'ils sont en cours. Ces travaux portent sur la création d'une porte coulissante. Elle précise que la porte de l'ancienne bibliothèque va également être remplacée.

Hervé CRÈS remercie Claire SECONDE et les équipes pour leur travail, qui concerne également le soutien aux élèves hospitalisés (il évoque notamment deux cas d'étudiants étrangers hospitalisés cet hiver). Il déclare que l'institut est très fier de compter ces personnes en son sein.

Frédéric PUIGSERVER s'associe à la déclaration et aux remerciements d'Hervé CRÈS.

II. PROPOSITIONS DE SCIENCES PO ENVIRONNEMENT A LA COMMISSION PARITAIRE

En préambule, Céline RAMSTEIN explique que le bilan carbone, réalisé en 2009, a été présenté à Richard DESCOINGS ainsi qu'aux équipes de la DSGI. Ce bilan sera communiqué à l'ensemble des élèves et des enseignants de Sciences Po dans la prochaine newsletter. Céline RAMSTEIN aborde ensuite la question de l'élaboration d'un plan vert, une obligation légale qui figure parmi les dispositions de la loi Grenelle. Ce plan devrait faire l'objet de discussions larges avec l'ensemble de la communauté de Sciences Po. Céline RAMSTEIN profite de ce point pour rappeler que la prochaine assemblée environnementale, qui regroupe enseignants et élèves, aura lieu le 14 février.

a) *Présentation des projets*

Céline RAMSTEIN explique que les dotations ont déjà été promises dans le cadre des projets « émergence » et « inter campus ». Cela étant, en raison de problèmes de trésorerie et dans l'attente du versement de ces dotations, elle explique que Sciences Po Environnement a besoin de fonds. Céline RAMSTEIN présente ensuite les différents projets de Sciences Po Environnement :

➤ *La revue « émergence »*

La revue « émergence », réalisée par des élèves de Sciences Po et d'autres contributeurs « a l'ambition de réfléchir, sous un aspect novateur, aux diverses questions de développement durable ». Elle est publiée deux fois par an. Sciences Po Environnement soutient et finance cette revue et cherche actuellement de nouvelles sources de financement.

➤ *Le projet « inter-campus »*

Le projet « inter-campus » consiste à se rendre dans les autres campus parisiens pour les associer aux questions environnementales ainsi qu'à la semaine du développement durable (première semaine d'avril)

➤ *Le projet de soutien à l'usage des transports peu émetteurs en CO2*

Ce projet part du constat que le premier pôle de production du bilan carbone est celui des transports, avec 83 % des émissions pour l'établissement, du fait, notamment, des déplacements en avion pour les départs à l'étranger des élèves de troisième année. Ces émissions n'étant pas susceptibles d'être réduites, Sciences Po Environnement propose de les compenser par une contribution financière, remboursée à 50 %. Toujours dans le cadre des déplacements à l'étranger, mais dans le domaine des transports terrestres, Céline RAMSTEIN fait savoir que les véhicules utilisés par les élèves ne sont pas nécessairement les moins pollués. Ainsi, dans le cadre de déplacements en Angleterre, le train n'est pas utilisé, car trop coûteux. Sciences Po Environnement propose donc de chiffrer les gains d'émissions de transports moins pollués, tels que le train, et de rembourser cette somme aux élèves. Céline RAMSTEIN explique que la DAIE a été rencontrée dans le cadre de la mise en place de ce projet. Si celui-ci est voté, il sera annoncé lors des prochaines réunions d'information. Elle précise que la DAIE soutient ce projet et en est partenaire. Et que d'autres campus devraient y être associés.

➤ *Le projet « Abeille »*

Suggéré par Richard DESCOINGS, il consiste à installer des ruches à Sciences Po. A terme, la production de miel pourrait être envisagée.

➤ *Le projet « recyclage des déchets »*

Céline RAMSTEIN explique qu'une première exposition ludique (de mégots de cigarettes) a été réalisée dans le cadre de ce projet, pour sensibiliser les publics. Une deuxième exposition devrait suivre. Toujours dans le cadre de ce projet, Sciences Po Environnement réalise actuellement une étude pour évaluer la pertinence d'un recyclage en interne des déchets papiers. En fonction des résultats de cette étude, de nouvelles poubelles de tri pourraient être installées.

➤ *Le projet de « compensation »*

Ce projet vise à compenser les émissions de transport non compressibles à hauteur de 80 % des sources fixes. Les compensations seront attribuées à l'association CO2 solidaire (40 %), à l'association Action Carbone (40 %) et au TRI (The Energy and Resources Institute) dans le cadre de l'opération « Lighting a Billion Lights » (20%). A terme, ce projet vise également à évaluer la part que l'établissement est susceptible de donner à la compensation dans le cadre de ces budgets annuels.

➤ *Le fonds d'impulsion environnementale*

L'idée de ce projet est de permettre aux différentes institutions de Sciences Po d'opérer une transition environnementale. Sciences Po Environnement propose de financer à hauteur de 75 % les surcoûts engagés par les pratiques éco-responsables. Ce fonds est actuellement utilisé pour des demandes émanant des associations (fournitures, organisation du tri, organisation de soirées « éco-responsables »).

Frédéric PUIGSERVER propose à l'assemblée de délibérer projet par projet dans le cadre du budget prévisionnel de cette association.

Raphaëlle REMY s'interroge sur la pertinence du fonds d'impulsion, notamment au regard des innovations technologiques susceptibles d'accroître la performance environnementale de l'établissement. Elle s'interroge également sur les critères qui permettent aux associations non permanentes de bénéficier de ce fonds. Revenant sur la production de miel du projet « Abeille », Raphaëlle REMY souhaite savoir ce qu'il en sera fait.

Alexandre FLEURET aborde la question des impressions papier et demande à ce que l'impression recto-verso soit intégrée par défaut aux ordinateurs de l'établissement. Concernant le projet de recyclage des déchets, notamment papier, il souhaite savoir s'il est possible d'y associer les ressourceries.

Paul-Antoine GAULTIER DE CARVILLE explique que des budgets avaient été alloués dans le cadre d'un projet portant sur des gobelets. Il souhaite savoir quels sont les résultats de cette opération. Il émet ensuite des réserves sur la crédibilité du projet des ruches, et pointe les risques relatifs à la sécurité. Paul-Antoine GAULTIER DE CARVILLE se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'associer directement des apiculteurs à d'autres types de projets, ou d'utiliser le budget alloué pour valoriser leur production locale.

Pierre MAURIN demande la tenue d'un débat sur l'éthique de la compensation. Il s'interroge en effet sur l'absence de garanties de durabilité des projets évoqués dans le cadre de la compensation.

Louisa ACCIARI estime au contraire que la compensation parvient à allier la préoccupation environnementale à la préoccupation sociale. Elle rappelle que ce projet permet aux élèves qui ne sont pas en capacité de le faire de privilégier les transports les plus écologiques.

Frédéric PUIGSERVER s'associe aux questions posées sur le fonds d'impulsion, notamment l'inscription des actions de ce projet dans la durée.

Céline RAMSTEIN explique que les associations bénéficiant du fonds d'impulsion environnementale devront, entre autres critères, signer une charte garantissant leur action. Elle rappelle qu'initialement, le fonds d'impulsion environnementale était censé être dédié à l'achat de « fournitures vertes » et de matériel de sensibilisation (affichage). Concernant l'intégration par défaut de l'impression recto-verso aux ordinateurs, Céline RAMSTEIN déclare que la direction des services informatiques a été rencontrée et s'associe à la démarche. Malheureusement, le système n'est pas automatique sur certains types d'ordinateurs (Macintosh). Céline RAMSTEIN ajoute que les constats divergent entre Sciences Po Environnement et la

DSI sur l'automatisation de cette fonction sur certains ordinateurs de l'établissement. Elle précise que les affiches incitant à l'impression recto-verso seront installées dans les salles informatiques dès que la direction de la communication les aura validées. Abordant ensuite les questions relatives au projet « Abeille », Céline RAMSTEIN fait savoir qu'il ne s'agit pas d'un projet « emblématique », mais bien d'un projet susceptible de répondre à une réelle problématique environnementale. En ce sens, elle rappelle que les abeilles, en voie d'extinction, sont responsables de 85 % de la biodiversité de la planète. Céline RAMSTEIN rappelle en outre que le palais du Luxembourg et l'Opéra ont mené à bien des implantations comparables. Elle explique ensuite que le miel produit sera vendu. Au chapitre des questions relatives à la sécurité des élèves vis-à-vis des ruches, elle déclare que la DSGI en est garante. Concernant l'opération des gobelets, Céline RAMSTEIN déclare que la direction de Sciences Po, en partenariat avec la direction de la communication, devrait prochainement proposer la généralisation de ces gobelets à l'usage de l'ensemble des directions et des salariés de l'établissement. Revenant sur la question de l'éthique de la compensation, Céline RAMSTEIN déclare que des discussions doivent encore être menées sur le sujet, mais estime que cette impulsion est préférable à l'absence complète d'actions permettant de pallier les émissions polluantes non compressibles.

Frédéric PUIGSERVER dit comprendre la position de Sciences Po Environnement, mais admet également qu'il n'appartient pas nécessairement à l'institut de se projeter dans ce type d'action.

Louisa ACCIARI déclare être favorable au projet d'impulsion environnementale. Celui-ci lui semble cohérent avec la politique de Sciences Po, qui s'est engagé dans une voie sociale et a volonté d'exercer un impact positif sur la société.

Paul-Antoine GAULTIER DE CARVILLE estime de son côté qu'il est préférable de privilégier avant toute chose la sensibilisation des élèves de Sciences Po par des actions de communication.

Pierre MAURIN ajoute que la démarche de compensation doit participer à un objectif plus global, mis en place par l'État.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que l'assemblée environnementale permettra à chacun de faire valoir ses positions. Il soumet ensuite les propositions au vote, exclusion faite du projet relatif à la compensation et au projet Abeille.

➤ *Vote*

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Frédéric PUIGSERVER soumet ensuite le projet de compensation et le projet Abeilles au vote.

➤ *Vote*

Les deux projets sont adoptés (deux abstentions).

III. PRESENTATION DU MASTER D'EXPERIMENTATION ARTS ET POLITIQUE

Se référant au livre de Bernard Manin sur le gouvernement représentatif, Bruno LATOUR explique que le lien entre le gouvernement représentatif et la représentation au sens artistique des problèmes communs est l'un des axes de ce Master d'expérimentation arts et politique, axe auquel se conjugue la représentation scientifique. Revenant sur le deuxième point de l'ordre du jour, Bruno LATOUR relève qu'un certain nombre de problèmes écologiques se posent aux mondes politiques, artistiques et scientifiques, et doivent pouvoir être abordés conceptuellement, pratiquement et formellement. L'objet de ce Master est de trouver un dispositif permettant de lier de jeunes professionnels issus des arts avec de jeunes chercheurs en sciences sociales et éventuellement, de jeunes hommes et femmes politiques, afin de représenter les sujets vis-à-vis desquels « les formes de connaissances manquent ».

Bruno LATOUR revient sur le développement massif des études de création artistique, qui vont désormais être proposées à l'ensemble des élèves de l'institut. S'agissant de pratiques artistiques en lien avec les sciences sociales, il estime que la création d'un programme innovant de recherche sur ces sujets trouve sa cohérence. Au demeurant, Bruno LATOUR fait savoir que ce programme, complètement expérimental,

pose la question « de l'exploration pragmatiste (au sens philosophique) d'un dispositif permettant de tester des hypothèses et porte sur la possibilité même de représenter différemment les questions en utilisant les trois sources de représentation [artistique, politique et scientifique] ».

Bruno LATOUR déclare qu'une première année d'expérimentation a montré qu'il existait de jeunes professionnels « hybrides », intéressés pour travailler en commun sur ces sujets et participer aux activités. Il ajoute que cette expérimentation a également permis de mobiliser des professeurs et artistes éminents, vivement intéressés par ce nouveau Master. Bruno LATOUR explique ensuite que dix commandes associant une œuvre à une enquête et portant sur « des problèmes politiquement importants, mais insolubles dans les termes actuels du sens commun » ont été émises à l'institut. Le Master, s'il est créé, en retiendra quatre :

- ✓ *un projet culturel de l'agglomération d'Évry.*
- ✓ *un projet de reconstitution du sommet de Copenhague sur le climat.*
- ✓ *un projet de construction d'habitat thérapeutique pour des usagers de drogues en Seine-Saint-Denis.*
- ✓ *un projet de réflexion de Musée national en Tanzanie.*

Bruno LATOUR ajoute que ce projet de Master est soutenu par l'école de Design et d'Architecture d'Harvard (qui a créé un Master comparable). Des contacts devraient prochainement être développés avec des écoles de Berlin. Il rappelle également que les questions relatives à cette triple représentation se posent partout au niveau international. En France, la question porte essentiellement sur les concepts d'arts et d'architecture (de nombreux musées cherchent à développer le niveau de la recherche). Bruno LATOUR évoque aussi des contacts étroits entre l'institut et le centre Pompidou, l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris (l'ENSAD) et le Zentrum für Kunst und Medientechnologie de Karlsruhe, qui pourrait adjoindre des étudiants à ce Master. Bruno LATOUR rappelle en outre que depuis quatre ans, le niveau et l'image de la recherche de l'institut ont été considérablement transformés et se sont également reliés « au terrain des arts contemporains ». Enfin, Bruno LATOUR déclare que la localisation de l'institut à Paris « bouillon de culture d'une richesse extraordinaire », tant en matière d'art qu'en matière de problèmes politiques apporte toute sa légitimité à ce projet, dont l'ambition est de travailler sur les liens entre les passions politiques, le travail de la pensée et l'art.

Frédéric PUIGSERVER remercie Bruno LATOUR pour son intervention, puis rappelle que le Conseil de direction de l'institut se prononcera le 8 février sur l'expérimentation de ce Master. Il déclare ensuite être intéressé et enthousiaste vis-à-vis de ce projet, qui permet à Sciences Po de partir des sciences sociales pour établir des liens avec des domaines qui n'appartiennent pas à son cœur de métier.

Louisa ACCIARI déclare que ce projet lui semble tout à fait intéressant, et intellectuellement très stimulant. En revanche, elle déplore que les Conseils n'aient pas été prévenus en amont de ce projet (avant le lancement de l'année test). Louisa ACCIARI souhaite savoir si les 17 participants qui ont suivi cette année test en ont été satisfaits. Elle s'interroge ensuite sur la qualité formelle de ce diplôme, puis questionne la direction sur le nombre de places prévues par le programme. Enfin, Louisa ACCIARI demande à connaître le coût de cette formation, qui s'adresse à de jeunes chercheurs ou de jeunes artistes aux revenus souvent limités.

Hervé CRÈS estime que le lancement de l'année test est plutôt une bonne chose, dans la mesure où il s'agit d'une expérimentation. Il rappelle qu'à ce stade, le projet se situe dans une dynamique de recherche plutôt que dans une dynamique d'enseignement (et de diplôme). En cas de délibération positive des différents Conseils, Hervé CRÈS déclare qu'il pourra être envisagé de délivrer le diplôme aux participants ayant participé à cette année test. Il insiste tout de même sur le fait que ce programme a essentiellement associé des professeurs, des chercheurs, pour concevoir « un produit d'éducation ». En cas de décision positive des différents Conseils, Hervé CRÈS propose la constitution d'un véritable programme de formation et d'un diplôme de type « executive Master » en un an. Concernant le nombre de places, Hervé CRÈS déclare que dans le cadre de son lancement et dans une attitude de prudence, le Master tablerait sur 20 participants. Concernant le coût de ce programme, Hervé CRÈS affirme qu'il est de 25 000 € par étudiant, coût qui

correspond à un encadrement quasiment individuel. L'institution pourrait financer ce coût à hauteur de 40 % et espère trouver des financements susceptibles de couvrir une partie des 60 % restant.

Concernant le contenu formel de ce programme, Bruno LATOUR explique que lors de cette année test, les participants ont suivi des cours associés à des exercices, tous les jeudis à raison de quatre heures par semaine pendant deux mois. Il ajoute que les participants ont beaucoup travaillé sur le projet de reconstitution de Copenhague. Les participants ont également eu des activités plus classiques (visites d'expositions), et des rencontres ont été organisées avec de grands artistes (Olivier CADIOT et Armin LINKE) pour échanger sur les capacités de la recherche en sciences sociales et l'art contemporain. Un autre grand axe a été constitué autour du traitement des commandes. Bruno LATOUR conclut sur le fait que les participants étaient assez satisfaits de cette année et étaient tout à fait conscients de s'engager dans une expérimentation qui n'aboutirait pas à un diplôme.

Louisa ACCIARI considère cet aspect problématique. Elle réaffirme la nécessité d'informer en amont les Conseils afin que ces éléments (absence de diplôme) puissent être discutés.

Alexandre FLEURET déclare également que dans le futur, les Conseils devraient être informés de ce type de projet, au moins à titre informatif.

Frédéric PUIGSERVER souhaite savoir si la question de la diplômation est posée à la Commission paritaire.

Hervé CRÈS affirme que l'idée est avant tout de se prononcer sur le lancement du programme. À son sens, la question d'accorder ce futur diplôme aux participants ayant participé à l'année test est purement académique. Il explique qu'un jury devrait toutefois se réunir afin d'examiner le profil de chaque participant et définir les éléments complémentaires à acquérir. En effet, si le programme était validé, son contenu serait beaucoup plus lourd que celui de l'année test. Aussi Hervé CRÈS propose-t-il de repousser cette question au Conseil de direction du 8 février.

Frédéric PUIGSERVER dit être d'accord pour dissocier les deux exercices. En revanche, il demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe même d'un examen de la diplômation.

➤ *Vote*

Les membres de la Commission paritaire se prononcent pour, à l'unanimité.

Frédéric PUIGSERVER soumet ensuite le projet à l'assemblée.

➤ *Vote*

Les membres de la commission paritaire se prononcent en faveur de la création de ce programme à l'unanimité.

IV. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 8 NOVEMBRE ET DU 13 DÉCEMBRE

Sous réserve de modifications ultérieures, les procès-verbaux provisoires des séances du 8 novembre et du 13 décembre sont adoptés à l'unanimité.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Pierre MAURIN souhaite que la modification des conditions de scolarité soit abordée lors de la prochaine Commission paritaire, afin d'acter la possibilité d'une deuxième langue vivante « dès le niveau B1 » en Anglais. Dans un autre domaine, Pierre MAURIN déclare avoir remarqué que le forum de l'orientation positive n'était pas aussi bien organisé dans les campus délocalisés (il cite le campus du Havre).

Raphaëlle REMY dit être ravie que le MET pose ces questions évoquées l'an dernier par l'UNEF, qui s'y associe de nouveau. Elle évoque ensuite l'incompréhension des élèves vis-à-vis d'un double diplôme (avec Columbia) de niveau Bachelor, pour lequel certains élèves seraient prioritaires (le diplôme aurait été proposé dès cette année aux élèves du campus de Reims). Elle demande qu'un point d'information soit réalisé sur ce sujet. Raphaëlle REMY demande également que soit abordée la question des frais d'inscription de ce double diplôme. Elle explique en effet que de nombreux élèves ne comprennent pas la façon dont sont définis ces frais (chevauchement des frais d'inscription sur une même année). De façon plus générale, Raphaëlle REMY déclare que l'UNEF souhaite que le sujet global des doubles diplômes fasse l'objet d'un groupe de travail.

Françoise MELONIO déclare que ce double diplôme avec Columbia ne commencera qu'en septembre prochain. La direction va bientôt procéder aux sélections. Elle ajoute que les élèves déjà présents sur les campus ne sont pas concernés par l'entrée dans ce double diplôme, qui touche les programmes anglophones. Françoise MELONIO signale qu'un programme pilote, débuté l'an dernier, a été ouvert à tous les élèves des campus. Ce programme permettait aux élèves d'étudier deux ans à l'université de Columbia (plus deux ans à Sciences Po) avant d'avoir leur diplôme. Ce programme pilote a été reconduit cette année. Françoise MELONIO déclare que l'université de Columbia serait partante pour développer ce programme pilote au-delà de l'ouverture de ce double diplôme avec une entrée à Bac + 0. Elle précise que les élèves de Reims ne sont nullement les seuls bénéficiaires de ce programme, dont la nouvelle mouture concerne les étudiants du monde entier. Au sujet des droits d'inscription, les élèves étudiant deux ans en France puis deux ans à Columbia sont soumis aux deux régimes.

Robert SKIPPON demande si les élèves de Sciences Po pourront bénéficier des bourses de Columbia.

Françoise MELONIO répond par l'affirmative.

Hervé CRÈS déclare que le montant moyen des bourses attribuées par Columbia aux élèves de Sciences Po sera probablement très supérieur à la moyenne des bourses de l'institution.

Régis NICOLAS évoque la question, déjà posée lors d'une Commission paritaire, d'une Summer School pour le Bachelor.

Hervé CRÈS explique que le Comité qui s'était penché sur la recomposition du programme d'enseignement avait, à l'occasion de la définition de ce diplôme, insisté sur le fait que l'équivalent licence (180 crédits européens) puisse être validé dans les murs de l'établissement. Au regard de la charge de travail importante, il a été décidé qu'un semestre supplémentaire serait ajouté. Hervé CRÈS précise que plusieurs dispositifs sont actuellement envisagés : un enseignement de méthode pour les élèves souhaitant se destiner au Master de formation par la recherche, et un projet de travail personnalisé. Sur ce point, il cède la parole à Françoise MELONIO.

Françoise MELONIO explique que ce projet prendrait la forme d'un « term paper » qui constituerait la clôture, en termes de recherches personnelles, du cycle du Collège universitaire.

Alexandre FLEURET souhaite que les élèves, notamment ceux qui travaillent durant l'été, ne soient pas pénalisés par ce dispositif.

Louisa ACCIARI aborde le sujet du forum de l'orientation et déplore que les élèves n'aient pu assister qu'à la présentation de 4 Masters (contre l'ensemble des Masters l'année dernière). Elle estime que la forme du précédent forum lui semble être la plus à même de répondre aux besoins de formation et d'orientation.

Hervé CRÈS déclare qu'un groupe de travail pourrait dresser une étude comparative des forums 2010 et 2011 afin d'affiner le dispositif.

Françoise MELONIO ajoute qu'il serait intéressant de connaître le type de renseignements attendus par les élèves.

Hervé CRÈS remercie Louisa ACCIARI pour son travail à la vice-présidence de la Commission et lui souhaite bonne chance pour les prochaines élections.

Frédéric PUIGSERVER la remercie à son tour et salue le travail qu'elle a réalisé.

La séance est levée à 19 h 57.